

Euronext Notice



CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

NOTREFAMILLE.COM

Place	Paris	Date	22/02/2007
N° Avis	PAR_20070222_6517_ALT	Marché	Alternext

ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément au Chapitre 1 (paragraphe 1.4) et au Chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 1 203 741 actions existantes composant le capital de la société Notrefamille.com,
- d'un nombre de 261 000 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse,

Calendrier de l'Offre:

Introduction et première cotation : 8 mars 2007
Début des négociations sur NSC : 14 mars 2007

Information des Professionnels et du Public:

- Un dossier d'information est disponible sur le site Internet de l'émetteur, www.notrefamille.com, sur le site de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org, et sur le site d'Alternext, www.alternext.fr;
- L'Autorité des marchés financier a apposé sur le prospectus le visa n° 07-058 en date du 21 février 2007.

MODALITES DE L'OFFRE

Un nombre maximum de 522 000 actions, avant exercice de la clause d'extension et de l'option de sur-allocation sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert, dont 261 000 actions existantes et 261 000 actions nouvelles.

Clause d'extension : En fonction de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions d'un nombre maximum de 78 300 actions existantes supplémentaires.

Option de sur-allocation : les actionnaires cédants consentiront à Invest Securities (PSI), une option de sur-allocation lui permettant l'acquisition d'un nombre maximum de 78 300 actions existantes supplémentaires, dans le but de faciliter les opérations de stabilisation du marché du titre.

Garantie : L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le nombre d'actions nouvelles est susceptible d'être limité à 75% du montant initialement prévu. L'augmentation de capital est prioritaire par rapport à la cession de titres existants, dans l'hypothèse où la demande serait inférieure à 100% de l'augmentation de capital envisagée. Il est par ailleurs précisée que si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas souscrites, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

- Fourchette de prix indicative : **10,64 EUR - 12,36 EUR**

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le placement est principalement destiné aux investisseurs institutionnels

Période de souscription :	du 22 février au 7 mars 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres :	469 800 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)
PSI :	Invest Securities, société de bourse

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques.

Période de souscription :	du 22 février au 7 mars 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres :	52 200 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)

Si la demande le permet, le nombre définitif d'actions allouées dans le cadre de l'OPO sera compris entre 10 et 20% du nombre total d'actions offertes, sans toutefois que le nombre d'actions ne puisse excéder 20% du nombre total d'actions offertes.

Libellé et Transmission des ordres:

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 7 mars 2007 à 17h00 (heure de Paris) aux intermédiaires financiers de leur choix. Les ordres d'achat portant sur plus de 200 actions devront être décomposés en deux fractions d'ordres :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 200 titres inclus
- Fraction d'ordre A2 : au-delà de 200 titres

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 8 mars 2007. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix. Le 8 mars 2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres :

Sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO:

Le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 8 mars 2007 précisant également les conditions de négociation du 14 mars 2007.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 8 mars 2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part la Société Parel (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 13 mars 2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 12 mars 2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 8 mars 2007.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 8 mars 2007 seront annulées.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat/souscription portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat/souscription doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Principales caractéristiques des titres admis:

Valeur nominale:	0,20 euro
Jouissance:	01/01/2006
Forme des titres:	Nominative ou au porteur
PSI:	Invest Securities
Service financier:	Société Générale
Secteur ICB:	9535 - Internet

Grpe Cotation:	E1
Cotation:	Fixing
Contrat de liquidité:	Oui

Libellé:	Notrefamille.com
ISIN:	FR0010221069
Mnémonique:	ALNFA

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

NOTREFAMILLE.COM

Location	Paris	Date	22/02/2007
Notice	PAR_20070222_6517_ALT	Market	Alternext

LISTING OF SHARES ON ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris has decided to admit :

- 1,203,741 existing shares comprising the equity of Notrefamille.com,
- 261,000 new shares obtained from a capital increase effected as part of the introduction in the stock exchange.

Calendar:

Introduction and first quotation : March 8, 2007

Start of shares trading on NSC : March 14, 2007

Information regarding the terms and conditions of the offer:

- A prospectus available on the Company's website, www.notrefamille.com, on the Autorité des Marchés Financiers' website, www.amf-france.org, and on Alternext's website, www.alternext.fr;
- The prospectus received visa n° 07-058 dated February 21, 2007 from the Autorité des Marchés Financiers.

TERMS OF THE OFFER

522,000 shares will be offered to the public by the way of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO), before extension clause and over-allotment option, comprising 261,000 existing shares and 261,000 new shares.

Extension Clause : Depending on the demand, the number of shares could be raised by a maximum of 78,300 existing shares added.

Over-allotment Option : Shareholders will grant to Invest Securities an over-allotment option, to buy à maximum of 78,300 existing shares, in order to make easier the shares market liquidity.

Guarantee : The capital increase will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 255-145 of the Code de Commerce. The number of new shares could be limited to 75% of the initial amount. Increase Capital has priority over the existing shares selling, if the demand is under the number of new shares provided. If 75% of the increase capital is not subscribed, the Offer will be cancelled and the orders will be nulls and voids.

- Price range for the offer : **EUR 10.64 - EUR 12.36**

Global Placement procedure

The Global Placement is directed mainly to institutional investores.

Period of the Placement :	From February 22, to March 7, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares :	469 800 shares representing 90% of the Offer (before exercise of the extension clause)
Book runner :	Invest Securities société de bourse

OPO procedure

The Open-Price Offer is meant for individuals, investing legal entities and FCP.

Period of the OPO : From February 22 to March 7, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares : 52 200 shares representing 10% of the Offer (before exercise of the extension clause)

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be set between 10% and 20% of the Offer. The total number of shares released in the OPO cannot be more than 20% of the Offer.

Orders types and Transmission orders :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest by 5:00 p.m. on March 8, 2007.

Purchase orders of more than 200 shares can be divided in two categories :

- A1 order portions : 1 to 200 shares inclusive
- A2 order portions : more than 200 shares

Purchase orders placed are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, either on March 7, 2007. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Financial intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice.

Latest by 10:00 a.m. on March 8, 2007, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions.

Execution of orders:

Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO:

The result of the OPO will be given in a notice published by Euronext Paris on March 8, 2007, with the trading conditions applicable on March 14, 2007.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of March 8, 2007 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Parel (code 528) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on March 13, 2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (CET) on March 12, 2007. The trading day shown on instructions will be March 8, 2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of share trading dated March 8, 2007 will be cancelled.

Special conditions applicable to orders placed:

- individual order givers (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	0.20
Dividend due date:	01/01/2006
Form:	Bearer or registered
Listing agent:	Invest Securities
Financial service:	Société Générale
ICB sector:	9535 Internet

Trading group:	E1
Trading:	Fixing
Liquidity contract:	Yes

Product name:	Notrefamille.com
ISIN:	FR0010221069
Symbol:	ALNFA

Appendix

**Modèle d'état récapitulatif à utiliser par les membres du Marché /
Model form to be used by intermediaries**

Document à adresser à Euronext Paris SA le 29 janvier 2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard /
Fax this Document to Euronext Paris SA by 10:00 am (CET) on January 29, 2007.

Fax number : 01 49 27 16 00

OPO Notrefamille.com

Membre dépositaire / *Members accepting orders:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom de la personne responsable / *Contact :*

Numéro de téléphone / *Telephone number:*
Numéro de Fax / *Fax number*

	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of orders portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
Fractions d'ordre A1 (entre 1 et 200 titres inclus) / A1 order portions (1 - 200 shares inclusive)		
Fractions d'ordre A2 au-delà de 200 titres) / A2 order portions (more than 200 shares)		

Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte /
Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediarie; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.
